



eau
seine
NORMANDIE

Commission territoriale Seine-Amont 05 juin 2018

Mise en œuvre de la compétence
GEMAPI à l'échelle Seine amont

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

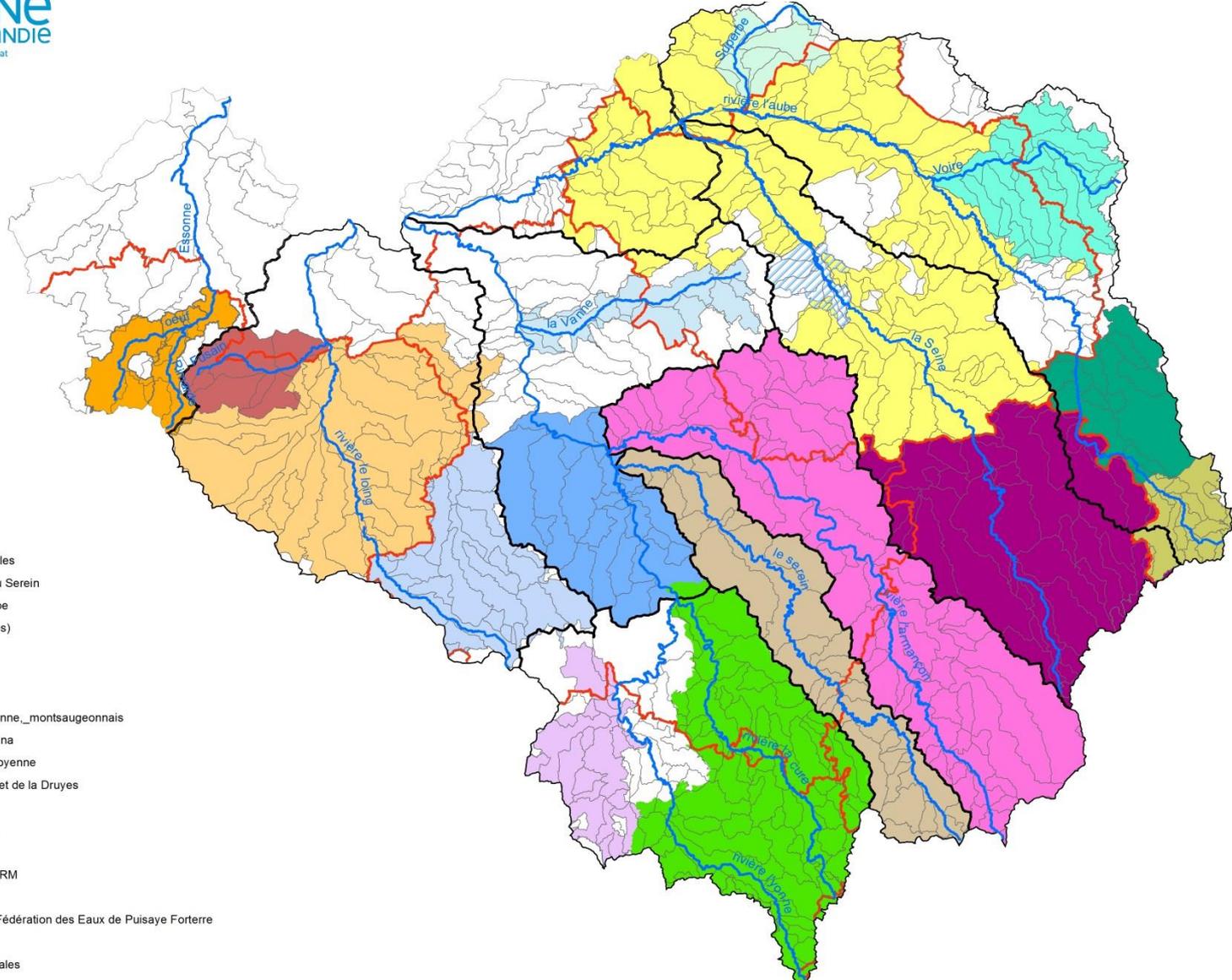
Agence de l'eau

Syndicat de bassins Compétence GEMAPI Seine-amont Avril 2018



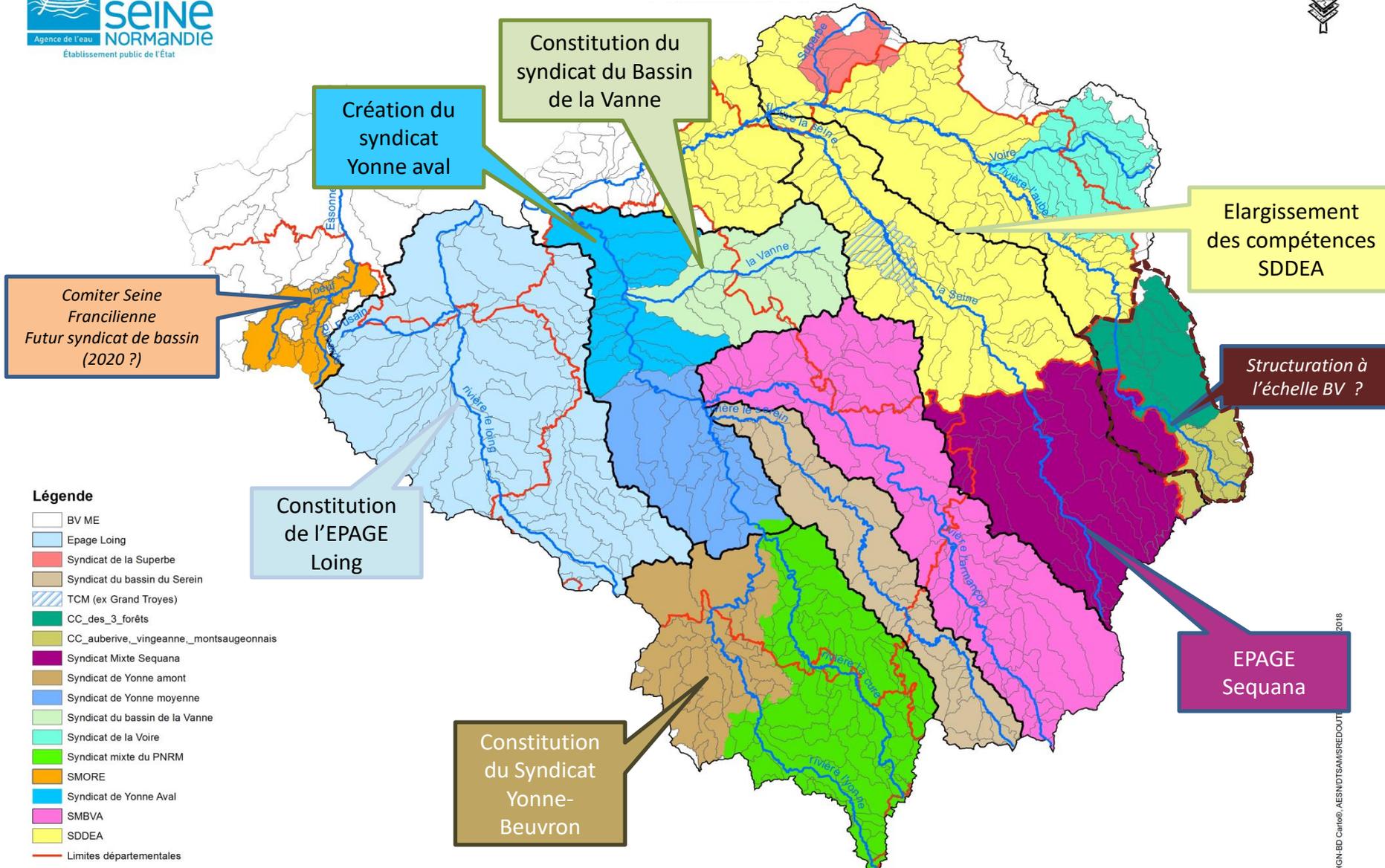
Légende

-  BV ME
-  Limites départementales
-  Syndicat du bassin du Serein
-  Syndicat de la Superbe
-  TCM (ex Grand Troyes)
-  SIVLO
-  Syndicat du Fusin
-  CC_des_3_forêts
-  CC_auberive_vingeanne_montsaugonnais
-  Syndicat Mixte Sequana
-  Syndicat de Yonne moyenne
-  Syndicat du Beuvron et de la Druyes
-  SDDEA
-  Syndicat de la Vanne
-  Syndicat de la Voire
-  Syndicat mixte du PNRM
-  SMORE
-  Régie Rivières de la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre
-  SMBVA
-  Limites_Départementales



Syndicat de bassins - Compétence GEMAPI

Prévisions Seine-amont Janvier 2019





eau
seine
NORMANDIE

Situation Seine-amont

- Maitrise d'ouvrage GEMAPI par bassin versant en voie d'être généralisée pour la période du 11^{ème} programme
- Une stratégie contractuelle par direction territoriale sur la base des enjeux identifiés, volet « Gestion des milieux aquatiques et humides » (contrats de territoires Eau et Climat)
- Accompagnement « entretien rivières » 11^{ème} programme réservé aux structures en charge de la GEMA dans le cadre du (ou des) Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE).
- Orientation 39 du SDAGE « Favoriser une meilleure organisation des acteurs du domaine de l'eau » : favoriser (...) le regroupement et/ou l'évolution du champ d'intervention des maîtres d'ouvrage existants par la création de nouveaux maîtres d'ouvrage, de type syndicat mixte, sur les territoires orphelins (...). Faire évoluer les coopérations entre les maîtres d'ouvrage (...) en élargissant leur périmètre d'intervention à l'échelle d'un bassin ou sous-bassin hydrographique.
- Veiller à la bonne articulation des politiques publiques : intégration des enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement du territoire et documents d'urbanisme

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau



eau
seine
NORMANDIE

Quelques apports de la loi GEMAPI du 30 décembre 2017

- Adhésion d'un syndicat mixte ouvert à un autre syndicat mixte ouvert jusqu'au 31 décembre 2019. Au-delà, réservé aux EPAGE qui souhaitent adhérer à des EPTB.
- Délégation de la compétence GEMAPI à un syndicat mixte de droit commun, avant 31 décembre 2019. Au delà => uniquement aux EPAGE ou EPTB.
- Transfert ou délégation de l'ensemble des 4 missions ou certaines d'entre elles, en totalité, ou partiellement (sécabilité interne), sur tout ou partie du territoire de l'EPCI (sécabilité géographique). – Disposition transitoire si transfert à un Synd. Mixte.

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

Merci de votre attention

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau